



LE PREFET DE LA REGION MARTINIQUE

ARRETE PREFECTORAL N° 09.03565

Portant approbation et entrée en vigueur du Plan POLMAR zone Antilles

Le Préfet de la Région Martinique

Délégué du Gouvernement pour l'action de l'Etat en mer aux Antilles

Officier de la Légion d'Honneur

Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU la Convention des nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 ;

VU la Convention du 24 mars 1983 pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes ;

VU le code disciplinaire et pénal de la marine marchande ;

VU la loi n°76-599 du 7 juillet 1976 relative à la prévention et à la répression de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, et à la lutte contre la pollution marine accidentelle ;

VU la loi n°83-583 du 5 juillet 1983 réprimant la pollution par les navires ;

VU le décret n°82-842 du 29 septembre 1982 pris pour l'application de la loi n°76-599 du 7 juillet 1976 relative à la prévention et à la répression de la pollution marine par les opérations d'immersion et effectuées par les navires et aéronefs et à la lutte contre la pollution marine accidentelle ;

VU le décret n°86-38 du 7 janvier 1986 relatif aux mesures de police maritime à l'égard des navires, aéronefs, engins ou plateformes pouvant causer une pollution maritime

VU le décret n°97-545 du 28 mai 1997 pris pour l'application de l'article 16 de la loi n°94-589 du 15 juillet 1994 modifiée relative aux modalités de l'exercice par l'Etat de ses pouvoirs de contrôle en mer ;

VU le décret n° 2005-1514 du 6 décembre 2005 relatif à l'organisation outre-mer de l'action de l'Etat en mer ;

VU l'instruction ministérielle du 17 juillet 1984 relative aux principes d'organisation régionale de l'action de l'Etat en mer, dans les départements et les territoires d'outre-mer ;

VU l'instruction n°365/DEF/EMM/PL/ORA-1292/DEF/EMA/OL/2 relative à l'emploi des moyens militaires pour l'action de l'Etat en mer, dans les zones maritimes d'outre-mer.
Instruction du 15 juillet 2002 relative à la recherche et à la répression de la pollution par les navires, engins flottants et plates-formes ;

VU l'instruction du 28 mai 2009 relative aux dispositions générales de l'ORSEC maritime, de l'ORSEC zonale et de l'ORSEC départementale pour faire face aux événements maritimes majeurs ;

Sur proposition du Commandant de la zone maritime Antilles,

ARRETE

ARTICLE 1

Le Plan de lutte contre les pollutions maritimes dans la zone maritimes Antilles annexé au présent document est applicable à compter de ce jour.

ARTICLE 2

Messieurs les Secrétaires Généraux des Préfectures de la Martinique, de la Guadeloupe, Messieurs les sous-préfets directeurs de cabinet, Messieurs les sous-préfets d'arrondissement, Monsieur l'Amiral Commandant Supérieur des Forces Armées aux Antilles, Monsieur le Capitaine de Vaisseau Commandant la zone maritime Antilles, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Maritimes de la Martinique, Monsieur le Directeur Régional des Affaires Maritimes de la Guadeloupe, Monsieur le Directeur du Centre Opérationnel de Sauvetage Maritime aux Antilles, Messieurs les Commandants de la Gendarmerie, Messieurs les Directeurs Départementaux des Services d'Incendie et de Secours, Messieurs les Directeurs Départementaux des Affaires Sanitaires et Sociales en Martinique et en Guadeloupe sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Martinique et de la Guadeloupe.

Fait à Fort de France le 29 SEP. 2009

Le Préfet de la région MARTINIQUE,
Délégué du Gouvernement pour l'action de l'Etat en mer



Liste de diffusion :

SGMER
CEPPOL
COGIC
CICADMER
DTMPL –DAMGM
EMM/PL AEM
COMGEND
EMZA
MEEDAAT (direction de la prévention des pollutions et des risques)
MINEFI (TPG)
CEDRE
IFREMER
COMSUP

Pour Martinique, Guadeloupe, Iles du Nord :

DRAM MARTINIQUE
DRAM GUADELOUPE
DIREN MARTINIQUE
DIREN GUADELOUPE
DDE MARTINIQUE
DDE POINTE A PITRE
PAF MARTINIQUE
PAF GUADELOUPE
CROSS AG
Phares et balises MARTINIQUE
Phares et balises GUADELOUPE
CAPORT FORT DE FRANCE
CAPORT POINTE A PITRE